



NOTE ECOLOGIQUE CROIX – RUE ISAAC HOLDEN



Rédacteur : Simon DEMAN (écologue)

Date : 08/07/2025

1.1. CONTEXTE DE LA MISSION

Dans le cadre de la démolition de locaux annexes à l'automne 2025, NHOOD souhaite missionner DIAGOBAT pour la réalisation d'un diagnostic écologique espèces protégées et bâti sur les bâtiments 2,3,4 et 6.

L'objectif est de s'assurer de l'absence d'enjeux écologiques avec toutes interventions sur les logements précités.

La carte ci-dessous localise les quatre bâtiments devant faire l'objet de ce diagnostic.



Figure 1 - Localisation de la zone d'étude

1.2. OBJET DE LA MISSION

La mission consiste à réaliser un diagnostic écologique des bâtiments avant les opérations de démolition afin de s'assurer de l'absence d'enjeux écologiques.

Une inspection visuelle des façades et de l'intérieur des bâtiments est réalisée en ciblant en particulier les oiseaux protégés qui peuvent y nicher ou les chauves-souris protégées qui peuvent y gîter.

Deux prospections ont été menées :

- La **première** s'est concentrée sur l'**étude visuelle des façades** et l'**inspection interne des bâtiments**.
- La **seconde** s'est concentrée sur la **sortie de gîtes** et l'**écoute active** des **chiroptères** ;

Dates	Nature de la prospection
30/06/2025	Inspection des façades et interne des bâtiments
07/07/2025	Sorties de gîtes- / Ecoutes actives

1.3. SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Cette partie s'attachera pour les deux prospections à rappeler la méthode utilisée ainsi que les observations effectuées.

3.1.1. Prospection n°1 : Inspection visuelle et interne des bâtiments

La première prospection s'est attachée à observer les façades et l'intérieur des bâtiments.

A. Bâtiment n°2

Ce bâtiment correspond à un bâtiment de plein pied préfabriqué, disposant d'une enveloppe en bac acier pour les murs et les toitures. Absence de niveaux de sous-sol, vides sanitaires, caves ou combles.

Aucune entrée ou anfractuosité franche n'est repérée sur les façades lors de l'inspection. Les closoirs de bas de pente dispensent un espace très réduit pour le passage de l'avifaune et de la Chiroptérofaune.

L'intérieur du bâtiment est très lumineux et hermétique. L'agencement interne correspond à une succession de pièces de bureaux sur un même niveau. Le cloisonnement du bâtiment correspond à des parois modulables en placoplâtre, qui ne sont pas favorables à l'accueil de la Chiroptérofaune. Les plafonds sont constitués par des faux plafonds suspendus. Considérant l'étanchéité du bâtiment ainsi que la morphologie des toitures, les potentialités de retrouver des individus en gîte sont jugées très faibles. Aucun indice de présence n'est observé (individu, fèces, odeurs...) au sein des différentes pièces. De plus, les conditions à l'intérieur du bâtiment sont jugées défavorables : sécheresse de l'air et poussières.

Les potentialités écologiques sont jugées faibles pour le gîtage des chiroptères et nulles pour la nidification de l'avifaune au sein du bâtiment n°2.



Pièce témoignant de l'architecture interne du bâtiment n°2



Faux-plafond suspendu du bâtiment n° 2



Façade Sud du bâtiment n°2



Couvertines et closoirs de bas de pentes

B. Bâtiment n°6

Ce bâtiment correspond à un ancien hangar en tôles dont ne subsiste que l'armature métallique. Deux édifices en parpaing sont toutefois inventoriés dont l'un est hermétique (cf photo ci-dessous). D'une manière générale les parois et plafonds sont en places sans anfractuosités favorables au gîte des chauves-souris. Seul un parpaing présente une ouverture suffisante pour le gîte. Cependant, l'inspection de ce dernier ainsi que la sortie de gîte n'ont relevé la présence d'aucun individu.

Aucune amorce de nids, nids fréquentés ou indices d'utilisation par l'avifaune de ce bâtiment n'est relevé.



Bâtiment n°6 et l'un des édifices en parpaing

Les potentialités écologiques sont jugées très faibles pour le gîte et la nidification au sein du bâtiment n°6.

C. Bâtiment n°4

Ce bâtiment correspond à un bâtiment technique de plein pied, hermétique et condamné par des plots bétons. L'inspection de ce dernier a été réalisée par une inspection extérieure des façades. Aucune ouverture vers l'extérieur ne permet le passage de la Faune. Les couvertines sont bien en place et ne dispensent qu'un espace réduit entre le mur et la couvertine. Concernant les toitures, ces dernières sont planes et constituées d'une membrane bitumeuse, sans anfractuosités ou interstices favorables pour le gîte ou la nidification.

Les potentialités écologiques sont jugées nulles pour le gîte et la nidification au sein du bâtiment n°4.



Façade Nord-Est du bâtiment n°4



Toiture plane du bâtiment n°4

D. Bâtiment n°3

Ce bâtiment correspond à un bâtiment technique de plein pied avec toiture plane constituée d'une membrane bitumeuse, sans anfractuosités ou interstices favorables pour le gîte ou la nidification. Des édicules techniques sont présents en toiture et leurs inspections visuelles révèlent le caractère défavorable pour le gîte ou la nidification.

Les seules perméabilités sur ce bâtiment correspondent aux portes et grilles techniques. Dans les deux cas, ces éléments sont bien positionnés et ne laissent pas le passage des chiroptères et des oiseaux.

L'inspection interne n'a relevé aucune trace ou indice de présence ancienne ou récente de ces deux groupes taxonomiques. De plus, les murs et plafonds sont lisses et sans aspérités.

Les potentialités écologiques sont jugées nulles pour le gîtage et la nidification au sein du bâtiment n°3.



Toiture plane du bâtiment n°3



Intérieur du bâtiment n°3

CONCLUSION SUR L'INSPECTION VISUELLE ET INTERNE DES BÂTIMENTS

La morphologie des bâtiments ne dispense pas de conditions intéressantes pour la nidification de l'avifaune protégée et le gîtage de la chiroptérofaune. Seul le bâtiment n°2 présente des potentialités faibles pour le gîtage des chiroptères. La sortie de gîtes permettra de statuer sur cette potentialité.

3.1.2. Prospection n°2 : Sorties de gîtes / Ecoutes actives

La seconde prospection s'est décomposée autour de la sortie de gîtes (au droit des bâtiments favorables soit les bâtiments n°2 et n°6) ainsi qu'au travers d'une session d'écoutes actives.

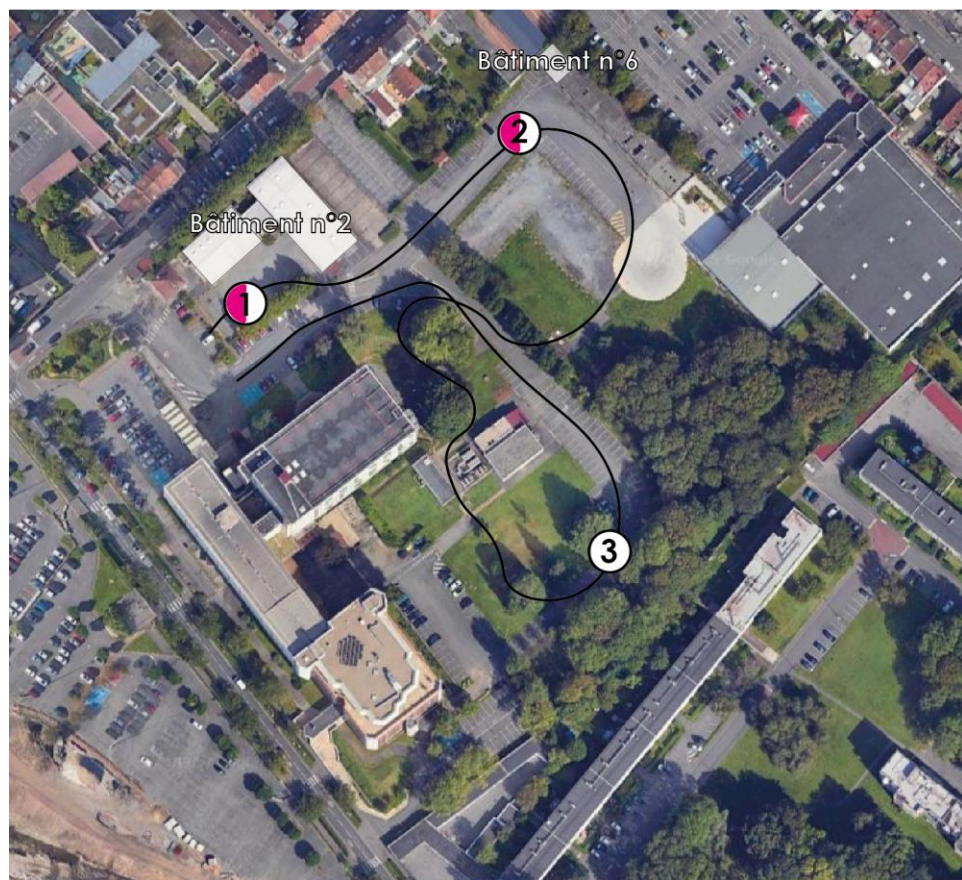
Tout d'abord, l'**observation des façades** s'est déroulée 30 minutes avant et 30 minutes après le coucher du soleil avec l'utilisation du détecteur ultrasons Pettersson D240 X. Aucune sortie de gîtes n'a été observée sur ces deux bâtiments.

On note l'absence d'éclairage sur l'ensemble du site. La pollution lumineuse des axes routiers alentours est contenue par le front bâti le long de la rue de la centenaire.



Photographies des bâtiments concernés par les sorties de gîtes

Ensuite, la **phase d'écoutes actives** a relevé une activité très faible des chiroptères avec la présence d'une seule espèce, la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*). Trois individus sont dénombrés : deux individus en chasse dans les jardins domestiques au droit du second point et un individu en transit actif.



-  Sortie de gîtes + point d'écoutes actifs
-  Point d'écoutes actifs
-  Transect

-  Deux individus de Pipistrelle commune en chasse
-  Transit actif d'un individu de Pipistrelle commune

Figure 2 - Localisation des points d'écoute, sorties de gîtes et activité lors de la prospection nocturne

1.4. CONCLUSION

À la suite du passage, l'écologue conclut à :

- L'observation visuelle des façades n'a révélé aucun indice de présence (fientes sur façades, traces, nids) pour les quatre bâtiments inventoriés.
- Les bâtiments visités ne sont pas favorables à l'accueil des chiroptères et de l'avifaune.
- Les potentialités pour le gîte des chiroptères sont jugées faibles pour le bâtiment n°2 et très faibles pour le bâtiment n°6. Les potentialités pour le gîte sur les bâtiments n°3 et n°4 sont jugées nulles.
- Au cours de la sortie de gîtes, les bâtiments n°2 et n°6 n'ont pas relevé la présence de chiroptères.
- L'activité des chiroptères est faible dans l'environnement proche des bâtiments avec des comportements de chasse de deux individus de Pipistrelle commune au droit des jardins domestiques le long de la rue de la Centenaire et de transit actif d'un individu de Pipistrelle commune le long de l'alignement arboré et du bosquet présents sur site.

⇒ **Les bâtiments faisant l'objet du présent diagnostic ne dispensent pas de conditions favorables pour l'accueil des chiroptères et la nidification des oiseaux.**